

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MARDI 1 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt le 1^{er} décembre à 18H00, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués le 24 novembre 2020, se sont réunis en séance à la salle polyvalente sous la vice-présidence de Madame Liliane MAINGARD.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames BOUDIER, HERBRON, LEFFRAY, LARQUET, MAINGARD, PROVOST et Messieurs ALLETON, CHEVÉE, GASNOT, VALOTA.

ABSENT NON EXCUSE : Mr Samuel LOISON

ABSENTES EXCUSEES : Mmes HEULOT Carole et ROBERT Catherine

POUVOIRS : Mme Catherine ROBERT a donné pouvoir à Mme Liliane MAINGARD

Madame MAINGARD fait une réponse à Mr GASNOT. Lors de la commission du jeudi 15 octobre, en questions diverses, Mr GASNOT a lu un texte tenant des accusations à son égard lors de la commission du 9 juillet 2020. C'est après la réunion terminée, qu'elle a pris connaissance de ces accusations non fondées et non avenues. L'ordre du jour du 9 juillet ne supposait aucune confrontation qui pouvait soulever de telles tensions dont Mr GASNOT fait allusion. Il était question de l'élaboration du règlement intérieur et rien n'était définitif. Pourquoi ne pas l'avoir exprimé oralement à la commission du 9 juillet ou du 21 septembre et ou à leur entretien du 7 octobre ? Pourquoi attendre 3 mois pour l'exprimer ? Elle a souhaité l'ouverture de dialogue, de sérénité et de communication pour construire ensemble. Et à sa grande surprise Mr GASNOT préfère garder sa méthode de travail, de contestation, de confrontation, de critique perpétuelle. Elle conclut que la situation reste figée et stérile. Mr GASNOT étant dans une minorité et non une opposition, comme il l'exprime, gardera le même comportement pour exister au sein du CCAS. C'est sa façon à lui d'être, de passer par la case conflit pour gagner une reconnaissance au sein du CCAS.

Une incompréhension s'est sans doute faite à cause du port du masque.

Monsieur GASNOT lui répond que pour lui le débat est clos.

Monsieur Claude ALLETON a été élu Secrétaire de Séance.

Rapporteur Madame Liliane MAINGARD, Vice-Présidente

Point n°1 : approbation des comptes rendus des commissions des 21 septembre et 15 octobre 2020

Madame la Vice-Présidente a soumis aux membres du CCAS les comptes rendus des commissions des 21 septembre et 15 octobre 2020. Ces derniers ont été diffusés préalablement aux membres avant la séance.

Il est demandé aux membres du CCAS de bien vouloir approuver les comptes rendus des commissions des 21 septembre et 15 octobre 2020. Après avoir délibéré, les membres du CCAS approuvent les comptes rendus des commissions des 21 septembre et 15 octobre 2020.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur Madame Liliane MAINGARD, Vice-Présidente

Point n°2 aides alimentaires et financières

- Dossier 1 : attribution de 4 bons alimentaires de 50 € et d'une aide financière de 138 € pour la redevance à l'audiovisuel
- Dossier 2 : attribution de 2 bons alimentaires de 50 €
- Dossier 3 : attribution de 1 bon alimentaire de 50 €
- Dossier 4 : attribution de 2 bons alimentaires de 50 €

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur Madame Liliane MAINGARD, Vice-Présidente

Point n°3 : projet d'aide aux démarches par le numérique

Une réflexion est faite quant à la possibilité de mettre en place un accompagnement numérique pour les personnes n'y ayant pas accès ou rencontrant des difficultés à faire les démarches administratives et autres.

Divers :

Réflexion de Mr GASNOT relative aux repas des seniors :

Jusqu'à ce que Mr CHEVALLIER transfère la charge du repas des seniors vers le budget communal, c'était le CCAS qui s'en occupait. Personnellement, il trouve que cette manifestation de solidarité, puisque c'est bien de solidarité dont il s'agit, pourrait être du ressort du CCAS. Après la guerre de 1940, cette manifestation avait pour but de remercier les anciens, souvent avec de faibles revenus et pas toujours avec des retraites, de tout ce qu'ils faisaient bénévolement pour les communes. Les conditions matérielles ont

évolué, particulièrement à Ruaudin, puisque c'est ici que le mètre carré est le plus cher. Il lui semble donc utile que nous menions une réflexion sur la façon dont nous pourrions adapter cet événement aux conditions de vie actuelle, sans cependant supprimer ce moment de convivialité pour toute une classe d'âge en faisant en sorte qu'il bénéficie à ceux qui sont réellement en difficulté. D'ailleurs, du fait de son âge, dès qu'il a été convié à ce repas, il a toujours joint son paiement à son inscription, espérant que cette somme serait utilisée pour ceux qui en ont le plus besoin. Aujourd'hui donc, du fait du Covid, c'est un colis qui est offert aux seniors, Il souhaite que le sien soit donné au CCAS afin qu'il le redistribue aux ruaudinois les plus précaires.

Levée de séance à 18h40.